



Question écrite au Conseil communal au sujet de l'aménagement routier autour de Bresse

Monsieur le Président de la municipalité
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux

En date du 25 novembre 2022 via la Commission cantonale de signalisation routière et le 2 décembre 2022 dans le Bulletin officiel, vous avez mis à l'enquête des changements dans les règles de circulation routière et des travaux d'aménagement d'un parking.

Dans le Concept communal d'aménagement du réseau routier du 9 novembre 2017, la mesure 2.5 Fermeture au trafic automobile du pont entre la route des Iles et la route de la Fontaine était proposée, avec comme objectif de compartimenter le village en îlots résidentiels étanches au trafic automobile de transit.

La fermeture du pont au trafic automobile n'aurait pas nécessité de mesures d'aménagement coûteuses.

De plus, le long du canal du Milieu, des mesures devaient être prises sur les routes du Canal et des Marais afin d'éviter que ces tronçons ne soient utilisés pour du trafic de transit local.

Ces deux axes font d'ailleurs partie du réseau principal de mobilité douce et sont prioritairement réservés aux piétons, aux cyclistes et aux bordiers (trafic d'accessibilité).



Compte-tenu de la répartition scolaire future, selon le domicile, les parents pouvant faire valoir une nécessité d'amener en voiture leurs enfants sont ceux habitant dans les quartiers tout à l'est de notre commune.

Par cette mise en place, n'êtes-vous pas en train de maintenir, voire de créer du trafic de transit sur les axes routiers Canal, Bourgeoisie et Iles, qui sont empruntés quotidiennement par les enfants qui iront à l'école de Bresse ?

Au sujet du Concept communal d'aménagement du réseau routier du 9 novembre 2017, qu'avez-vous prévu de modifier d'autre ?

Avez-vous une nouvelle analyse en votre possession avec des résultats similaires aux aménagements proposés en novembre 2017 ?

Je vous remercie pour vos réponses et vous présente mes salutations distinguées.

Xavier Berthouzoz

Vétroz, le 6 décembre 2022

enregistré le 12.12.2022